

Objectifs :

- Informer la population de l'évolution de la situation par l'intermédiaire des médias
- Contrôler les informations fournies

NB : Prévoir un point presse de manière régulière (par exemple toutes les 6 heures)

Comment ?

- Recueillir les faits auprès du responsable de la cellule PC
- Ne donner que des faits.
- Ne pas tenter de donner une explication prématurée des causes du sinistre.
- Ne pas faire d'hypothèses sur l'évolution de la situation.
- Organiser le communiqué selon la trame suivante:
 - Les faits ;
 - Les mesures de secours mises en place ;
 - Le nombre de victimes et de disparus ;
 - Le numéro de téléphone à contacter pour obtenir des renseignements.
- Le texte du communiqué doit être validé par le Maire ou son adjoint et le responsable de la cellule PC.

Pour la clarté de la communication, il est souhaitable que seul le maire s'adresse à la presse en cas d'événement limité à la commune.

En cas de mise en œuvre du dispositif départemental ORSEC, la communication avec les médias est prise en charge par le préfet.